

À QUOI SERT LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?



Comme chaque année, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Thuret est habilitée à percevoir le solde de la Taxe d'Apprentissage de la part des sociétés. Il vous a été prélevé par L'URSSAF ou la MSA courant mai.

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE NOUS AIDE A FORMER DE FUTURS PROFESSIONNELS

Les chiffres Clés

80

C'est le nombre de jeunes en formation professionnelle

3

C'est le nombre de secteurs d'activité

77

C'est notre taux de réussite aux examens

2024

*C'est l'année du déménagement de la MFR à Maringues
"Des locaux de qualité pour un accompagnement de qualité"*



Etape 1

Versez la taxe en 3 étapes

Connectez-vous à la plateforme SOLTéA via le site NET ENTREPRISES grâce à votre numéro SIRET



Etape 2

Retrouvez-nous avec le moteur de recherche dédié en mentionnant nos numéros :

UAI : 0631582C

SIRET : 333 634 020 000 15

Etape 3

Affectez par le fléchage le solde de la Taxe d'Apprentissage en notre faveur.



CONTACTS

Monique TIXIER :

monique.tixier@mfr.asso.fr ou 07 48 15 19 42

Régine GASKA :

mfr.thuret@mfr.asso.fr ou 04 73 97 92 32